

Département
de la Haute-Savoie

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.020 Séance du **VINGT-QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 18 mars 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON,

4 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Pascale PELLIER, Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Daniel RICHARD à Véronique FENEUL

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

OBJET : marché d'achat, livraison et montage de mobilier (marché n°2411) : Attribution

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1414-2 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 mars 2025 ;

Considérant que le marché public d'achat, livraison et montage de mobilier se termine le 30 avril 2025 ;

Considérant la nécessité de relancer un marché public d'achat, livraison et montage de mobilier ;

Considérant que le marché est un accord-cadre à bons de commande divisé en 2 lots :

- Lot n°1 : Achat, livraison et montage mobilier administratif
- Lot n°2 : Achat, livraison et montage mobilier enfance / petite enfance

Considérant que le lot n°1 démarre à compter du 1^{er} mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et est reconductible trois fois une année ;

Considérant qu'en cas de notification de ce lot après le 1^{er} mai 2025, celui-ci débutera à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025 et est reconductible trois fois une année ;

Considérant que le lot n°2 démarre à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025 et est reconductible trois fois une année ;

N° 2025.020

Considérant que le montant annuel maximum du lot n°1 est de 30 000,00 € HT, et du lot n°2 est de 110 000,00 € HT.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 9 novembre 2024, au JOUE le 11 novembre 2024, et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr le 9 novembre 2024 ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 12 décembre 2024 à 12h00 ;

Considérant que 4 candidats ont répondu dans les délais soit :

- 4 candidats pour le lot n°1 ;
- 2 candidats pour le lot n°2 ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 mars 2025 attribuant :

- Le lot n°1 à l'entreprise DYNAMIC BUREAU pour un montant estimatif annuel de 13 319,00 € HT, soit 15 982,80 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- Le lot n°2 à l'entreprise DENIS PAPIN COLLECTIVITES pour un montant estimatif annuel de 30 354,02 € HT, soit 36 424,82 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : PRENDRE ACTE des décisions d'attributions de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n°1 et 2 ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 24 mars 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 26/03/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.